



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 18 novembre 2020

DEVENEZ INTERVENANTS DEPARTEMENTAUX DE SECURITE ROUTIERE (IDSR)

QU'EST-CE QU'UN IDSR ?

Un IDSR est un bénévole qui participe à des actions de prévention, d'information et de sensibilisation à la sécurité routière. Ils sont nommés par arrêté préfectoral, pour une durée d'un an renouvelable. Ceux qui sont issus d'un secteur professionnel doivent solliciter l'accord de leur hiérarchie.

Il s'agit d'un choix personnel de s'engager dans une cause d'utilité publique au service des autres pour une route plus sûre à MAYOTTE .

Les IDSR sont des acteurs essentiels aux côtés de la coordination de la sécurité routière.

COMMENT DEVENIR IDSR ?

Pour devenir IDSR, il suffit de contacter l'unité sécurité routière à la DEAL et la PREFECTURE par courriel :

Ibrahim.Salim@developpement-durable.gouv.fr

nicaise.eloidin@mayotte.pref.gouv.fr

Si le candidat est retenu, il devra suivre une journée de formation au maximum. Sa disponibilité devra être d'au moins 3 jours par an.

Alors, n'hésitez pas à vous engager pour cette belle mission.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976